

**PRESENTS** :MILLET René,CABRESIN Vanessa, CACHIN Yves,CAZABAN-CARRAZE Bernard, GARCES Alain, GOUA DE BAIX Véronique, POUBLAN Pierre, PUJO Delphine, REIGNIER-PRIMET Michèle, SENS Michel, TORRUELLA Alix.

**EXCUSES** :BENAZETH Chantal qui a donné pouvoir à CABRESIN Vanessa, LACOSTE Danièle, ROCHE Emmanuel

**ABSENTS** : BELINGUIER Didier

**SECRETAIRE DE SEANCE** :CABRESIN Vanessa

PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT en application de l'article L2322-1 et L2322-2 du Code des Collectivités Territoriales et des articles L2122-22 du Code des Collectivités Territoriales  
**Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame Séverine TARDIEU a été choisi comme Architecte pour le projet de l'école**

ADDITIF A L'ORDRE DU JOUR : le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'inscription à l'ordre du jour des affaires suivantes :

**Approbation CR CM 14 septembre 2020** : à l'unanimité

**1) Loyers 2021** : L'augmentation des loyers doit être faite sur la base légale de l'IRL pour 2021. + 0.66% au 1.1.2021

**Le CM à l'unanimité APPROUVE cette augmentation légale**

**2) Convention CCNEB – Achat des masques** : Il faut signer la convention pour l'achat des masques : Il a été pris la population légale au 1.1.20 soit 598 personnes x 2 masques. On rembourse 1196 masques à 1.43 € et le complément soit 104 masques à 2.4815 €. Total à devoir 1968.36 €

Le Conseil doit autoriser le Maire à signer la convention pour le remboursement.

**Le CM à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer la convention**

**3) Projet rentrée scolaire 2021 :**

**a) Demande ouverture de classe :**

Monsieur le Maire fait un compte-rendu des conditions d'accueil des élèves.

Depuis la rentrée 2020, 49 enfants sont scolarisés de la maternelle au CM2 et répartis sur 2 classes.

Les projections pour les rentrées futures sont de :

- 55 pour la rentrée 2021,
- 59 pour la rentrée 2022
- 60 pour la rentrée 2023.

Ces projections sont basées sur les naissances enregistrées sur la commune jusqu'à cette année 2020 sans tenir compte des nouveaux habitants susceptibles de venir s'installer sur la commune.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, CHARGE Monsieur le Maire d'écrire au DASEN afin de faire une demande d'ouverture de classe pour la prochaine rentrée.**

**b) Travaux de réhabilitation - Demande de subventions :**

À la suite de la demande d'ouverture de classe, il convient de prévoir de nouveaux locaux pour la classe ainsi que pour la cantine qui deviendra trop petite.

La nouvelle classe pourrait se faire dans la cantine actuelle

La cantine pourrait se faire dans les locaux de l'ancienne école.

Madame TARDIEU, architecte, a jugé le projet très pertinent car ne touchant pas au foncier, il permet ainsi de créer un pôle scolaire au cœur du village

Des travaux seront donc à prévoir pour ces locaux au plus vite.

Le projet pourrait être financé comme suit :

DEPENSES	HT	TTC	RECETTES	HT
Bornage / Relevés Géomètre	2 000.00 €	2 400.00 €	Subvention DETR 35%	111 720.00 €
Travaux	266 000.00 €	319 200.00 €	Subvention CD64 35%	111 720.00 €
Maitre d'œuvre et de contrôle	37 400.00 €	44 880.00 €	Emprunt	90 000.00 €
Constat d'huissier	500.00 €	600.00 €	Fonds propres	10 560.00 €
Imprévus 5%	13 300.00 €	15 960.00 €	TVA	63 840.00 €
<i>Sous total</i>	<i>319 200.00 €</i>	<i>383 040.00 €</i>		
Assurances	4 000.00 €	4 800.00 €		
<i>Total prévisionnel</i>	<i>323 200.00 €</i>	<i>387 840.00 €</i>		<i>387 840.00 €</i>

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE ces travaux et CHARGE Monsieur le Maire :**

- **De lancer les consultations aux entreprises.**
- **De faire les demandes de subventions.**
- **De consulter les banques afin d'obtenir une offre de prêt**

c) *Approbation offres bureaux d'études et SPS : Avant de commencer les travaux il convient de nommer un bureau de contrôle et un coordonnateur SPS. Des offres ont été reçues,*

Bureaux de contrôle

	HT	TTC	Classement par la commission
<b>Bureau VERITAS</b>	<b>2 800 €</b>	<b>3 360 €</b>	<b>1</b>
APAVE	3 900 €	4 680 €	4
ANCO	3 200 €	3 840 €	3
SOCOTEC	2 975 €	3 570 €	2

Coordonneurs SPS

	HT	TTC	Classement par la Commission
CALESTREME	1 442.70 €	1 731.24 €	2
<b>Bureau VERITAS</b>	<b>1 430 €</b>	<b>1 716 €</b>	<b>1</b>
ANCO	3 060 €	3 672 €	5
APAVE	2 448 €	2 937.60 €	4
SOCOTEC	2 000 €	2 400 €	3

**Le CM à l'unanimité, APPROUVE les choix de la Commission et DECIDE de retenir les offres de Bureau VERITAS**

**4) SEABB – Rapports annuels 2019 –** Assainissement et Eau Potable : Rapporteur : Bernard CAZABAN

Le nombre d'abonnés supplémentaires pour l'au est de 6, la consommation d'eau a augmenté de 58%  
Une nouvelle construction doit avoir lieu dans la zone à Soumoulou afin d'établir le siège social du Syndicat.

**Les rapports sont approuvés en séance**

**5) SIECTOM – Rapport déchets 2019 :** Depuis 2020, le SIECTOM a repris toutes les collectes.

**Le rapport est approuvé en séance**

**6) Indemnité gardiennage Eglise :** l'indemnité annuelle versée à l'abbé est de 120.97 €, somme fixée par une circulaire du Ministère de l'Intérieur.

**Le CM à l'unanimité APPROUVE**

**7) Indemnité élus :** Monsieur le Maire informe le Conseil que les membres du Conseil Municipal, hors Maire et Adjointes peuvent prétendre, sur présentation de pièces justificatives, à la prise en charge des frais de transport, de repas et de séjour qu'ils engagent à l'occasion de leurs déplacements hors du territoire de la commune pour prendre part aux réunions des organismes dont ils font partie ès qualités.

La prise en charge de ces frais est assurée dans les conditions définies par le décret fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

**Le CM, à l'unanimité APPROUVE les défraiements prévus et PRECISE qu'une fiche détaillée avec justificatifs et un RIB devront être remis au secrétariat pour remboursement.**

**8) Cadeaux fin d'année :** Monsieur le Maire informe le conseil que la commune de Pontacq a souhaité mettre en place une action de soutien envers les commerçants et artisans de façade » par le financement de bons d'achats. Elle propose aux communes de Barzun et Lamarque-Pontacq de s'y associer. L'idée est d'encourager le « consommer local ».

Les bons d'achats d'une valeur unitaire de 5 € seront valables six mois à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Ils seront utilisables hors tabac et jeux d'argent, dans l'ensemble des commerces des 3 communes partenaires figurant sur ces bons.

Une convention sera signée avec chaque commerçant intéressé par ce projet.

Les bons d'achats seront remboursés par la commune concernée, sur présentation du bordereau de remboursement dûment rempli, accompagné des bons d'achats tamponnés et d'une facture.

Ces bons pourraient être remis :

- Aux employés communaux dans le cadre de leur cadeau annuel d'une valeur de 60 €.
- Aux conseillers municipaux qui ne perçoivent pas d'indemnités et qui se sont rendus disponibles durant la crise. La valeur des bons pourrait être égale à 30 €.

**Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE cette démarche**

### **8) Transfert dans le domaine public de la voirie « Lotissement les Sansonnets » :**

Le Maire expose à l'assemblée que le lotissement « Les Sansonnets » est achevé et que l'Association Syndicale Libre du Lotissement demande son incorporation et son classement dans la voirie communale ainsi que l'intégration dans le domaine public communal des terrains aménagés en espaces verts.

Il expose que l'accord des colotis a été obtenu. Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Monsieur Yves CACHIN, intéressé à l'affaire sort de la salle.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, PREND en considération le projet d'incorporation et de classement dans la voirie communale de la voie du lotissement Les Sansonnets. CHARGE le Maire de procéder aux démarches nécessaires à cette opération, notamment de soumettre le projet à l'enquête publique. PRECISE que les riverains de cette voie devront continuer à entretenir les espaces verts de façon bénévole.**

**9) Renouvellement contrat assurance statutaire :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations statutaires des collectivités publiques concernant la protection sociale de leurs fonctionnaires affiliés à la CNRACL et agents relevant du Régime Général de Sécurité Sociale.

Pour garantir ces risques, les collectivités peuvent conclure un contrat d'assurance.

La collectivité a confié au Centre de Gestion le soin de conduire l'appel à la concurrence pour parvenir à un contrat groupe mutualisant les risques au niveau du Centre de Gestion pour les collectivités de moins de 30 fonctionnaires

Le retard pris dans les réunions ne permet pas à ce jour d'avoir les taux proposés par les postulants dans ce dossier. Ceux-ci parviendront en Mairie à compter du 30 novembre.

**Le Conseil Municipal à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à accepter les offres proposées.**

### **10) QUESTIONS DIVERSES/INFORMATIONS**

o Réunion Fibre : Monsieur le Maire informe le Conseil que la Conseillère Départementale demande à réaliser une visioconférence afin de traiter du dossier de la fibre.

o Demande du SDEPA : Une demande de renforcement de la tension électrique entre la Rue du Couchant – la Rue du Pré du Roy – La Rue du Corps Franc Pommiès est à prévoir en 2021.

o Guirlandes de Noël : Rapporteur : Delphine PUJO : La nouvelle installation (façade mairie, arbres sur la place) sera opérationnelle le 1<sup>er</sup> décembre. Les décorations extérieures sur la pelouse ne seront pas réinstallées cette année pour des raisons de sécurité.

o Appartement Ecole : Un conflit au sujet du bruit a été dénoncé. Il convient de prendre en compte cette demande et de gérer la situation.

o Référent SGLB : Bernard CAZABAN a été nommé

o Le bulletin municipal doit être finalisé pour Janvier, la commission communication va démarrer ses travaux.

o Ecole : Le rideau coin sieste a été raccourci par la maman d'Alix. Elle en sera remerciée. Le vidéoprojecteur a été déplacé et installé de façon permanente dans la classe des petits.

o Vœux : Ils pourraient avoir lieu le 23 janvier, date à confirmer en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.

- o Distribution paniers : Rapporteur : Vanessa CABRESIN : Elle pourrait être réalisée vers le 15 décembre, en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.  
Pierre POUBLAN – Yves CACHIN – Michèle REIGNIER-PRIMET – Delphine PUJO – Alix TORRUELLA – Michel SENS – Véronique GOUA DE BAIX – Vanessa CABRESIN et René MILLET sont d'accord pour distribuer.
- o Local Technique: Monsieur le Maire informe le conseil que vu le projet de réaménagement du site, il convient de faire un état des lieux du local technique, mais aussi de l'ancienne école afin de faire du vide et de vérifier l'utilité de certains outils. Pierre POUBLAN pilotera ce groupe de travail. Il sera composé de Véronique GOUA DE BAIX – Delphine PUJO – Michèle REIGNIER-PRIMET - Bernard CAZABAN – Yves CACHIN – Michel SENS, nos 2 employés communaux seront associés à ces travaux.
- o Panneau Pocket : Rapporteur : Véronique GOUA DE BAIX : A ce jour 152 personnes ont ajouté Barzun en favori. Le coût de cette application pour la mairie est de 180 € par an. René MILLET, Véronique GOUA DE BAIX et Isabelle FRERE notre secrétaire ont les accès pour alimenter le compte. Seules les informations urgentes seront mises en ligne.
- o Frelons: Une société a été appelée pour un nid sur la rue du bois. Au vu du nombre de déclarations cette année, il conviendrait de réfléchir à une solution pérenne.

Fin de la séance à 23h00



Le Maire  
René MILLET